

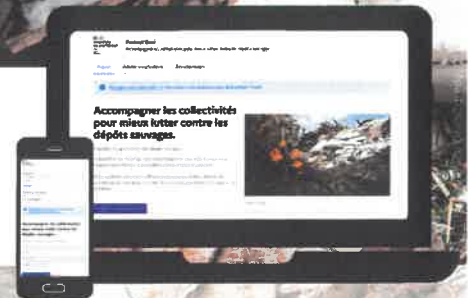
Agir face aux dépôts sauvages

La Gendarmerie nationale vous accompagne
pour mieux lutter contre les dépôts sauvages

Protect'Envi



Scannez le QR code
pour en savoir plus



Sanctionnez efficacement les auteurs de dépôts
sauvages grâce à la procédure administrative.

www.protect-envi.beta.gouv.fr



Rédigez la procédure administrative

- Par le maire et ses agents municipaux
- Rédaction en 5 minutes par l'outil Protect'Envi
- Sécurisation de l'action du maire



Recouvrez l'amende au profit de la collectivité

- Amende dressée sous 10 jours jusqu'à 15 000€
- Autonomie de la mairie

⚠ La gestion des dépôts sauvages coûte en
moyenne 60 000€/an aux communes

Un territoire plus propre grâce à un effet dissuasif concret.



Découvrez d'autres outils



Diag'Envi

Un gendarme référent
réalise avec vous le diagnostic
environnemental de votre
commune.



Gend'élus

L'accompagnement
numérique des élus
par le gendarme.